



Régularisation par le pacs

Par **didier**, le **08/03/2010** à **20:23**

Bonjourrrrr Je suis rentré en france en Octobre 2007, je vis depuis cette date avec ma copine française et nous sommes pacsé depuis 1 an. nous avons 2 ans et demi de preuves de vie commune, des centaines de photos de fêtes, Noel,... et 1 an de PACS. Sachant que je suis rentré sans visa, la régularisation est-elle possible ??? Merci d'avance

Par **chris_ldv**, le **14/03/2010** à **23:21**

Bonjour,rrrrQuelle est votre nationalité ?rrrrCordialement,

Par **didier**, le **14/03/2010** à **23:52**

tunisienne et merci d'avance

Par **didier**, le **15/03/2010** à **14:28**

pour chris.la question est :pour un sans papier rentré en france sans visa se quoi les moyennes d'etre régularisés et je vous rapel a votre demande je suis de nationalité tunisienne.merci

Par **didier**, le **15/03/2010** à **19:22**

comment ??? S.V.P

Par **sami45**, le **19/03/2010** à **13:50**

bonjour,rnje viens de decouvrir ce site tres interessant, et j'ai lu plein de message, je commence a m'inquieter, je voulais poser ma situation, si ya kelkun qui pourra me repondre, qui est dans la meme situation que moi, merci par avance, voila : je suis algerien depuis 7 ans vivant en france, je mene une vie de famille veut dire je suis en couple avec une française depuis 4 ans pacsé, on est pacsé depuis 3 ans on mene une vie de couple normale comme tout le monde tout est mi en deux nom facture quittance de loyer , impots , courrier,nos famille respective s'echange des visites, il n' ya aucun un soucis, on s'aime enormement je voulais demander la regularisationde ma situation vie privé et familiale, avec le pacs, estce possible? si ça ne pose pas probleme, ? estce ya pa de risque de siganler tout cela a l'administration,(on a tout document qui prouve notre union depuis 3 ans)merci par avance , estce que on peut aller faire demarche ,

Par **nanou29**, le **21/03/2010** à **01:58**

bonjour, pourquoi vous ne demandez pas votre carte de resident puisque vous pouvez justifier de trois ans de vie commune et que vous etes pacsé.rnj ai demandé comment obtenir un titre de sejour pour un ami qui é tunisien et marié depuis trois ans a une personne qui travaille a la préfecture et a un avocat qui m ont repondu que les tunisiens et algeriens mariés avec une personne de nationalité française justifiant de trois ans de vie commune pouvait avoir la carte de resident 10ans renseigner vous

Par **didier**, le **21/03/2010** à **12:26**

je pense que avec le mariage mais pas avec le pacs.je un dossier très solid et je viens recevoir un arret de reconduite a la frontière.alors bonjour la france bonjour la democracie et le droit de l'homme la france aujourd'hui c'est pas c'elle d'avand .la prefecture il ma repondu negative et refuse de me delivré carte vpf pacs avec 3 ans de vie commune sans me demande de voir meme ma

Par **didier**, le **21/03/2010** à **12:27**

il a pas regarder ma preuve de vie commune.

Par **sami45**, le **21/03/2010 à 13:08**

je reponds a didierrncomment vous avez fait apres, apres le refus et la reconduite aux frontieres, vous l'avez reçu par courrier ou des flics chez vous , c pour cela que je crains d'aller déposer mon dossier il est t solide aussi, tout a deux noms j'ai tout mais j'hesite encore je comprends la reponse de nanoo29, par mariage oui je sais mais la par le pacs , il me s emble que c tres difficil, la meme avec association mrap ici qui me suit et me conseil se sont eux qui se chargeront de mon dossier , mais je n'ai pas encore l'assurance merci pour vos reponses, je souhaite avoir des details ur sa avec dediers aussi merci et courage

Par **didier**, le **21/03/2010 à 13:18**

bonjour sami en fete je deposé mon dossier a la prefecture apres 2ans de vie commune et un an du pacs sa fait 3 ans je resté 5 moi d'attente avec recirisse du depot et la je vien recevoir un refus avec obligation de quité la territoire dans un moi la prefecture meme pas demande la preuve de vie commune et doit faire un apel au trubinal mais aussi c'est une obligation pour la prefet alors c'est con après l'angoisse et l'attente et après y rien .la seul solition c'est le mariage ou enfant et sa c'est reducul car fair un enfant pour le papier c'est con.mais c'est la loi francais.

Par **sami45**, le **21/03/2010 à 13:23**

oui mais au depart, vous aurez du faire un dossier a la pref, avec toute piece de vie commune , car moi kan j'ai appele la pref ils m'avaient dit de faire une demande au prefet expliquant ma situation puis je receverai la reponse si je depose le dossier ou pa alors la on doit faire juste une demande , mais aller directement faire un dossier complet en double exemplaire, avec accuse de reception , et attendre c ce que m'avait dit le mrap,oui apres le refus la pref doit obligatoirement dire pourquoi elle avait refuser le motif puis faire recours au tribunal donnez plus de detail stp merci

Par **didier**, le **21/03/2010 à 13:29**

la seul motif si que rentré en france sans visa .et la recours se pas sur meme que je un dossier très solid?

Par **sarah**, le **28/06/2011 à 15:38**

bonjour,rnrn je suis marocaine rentrée en france a Nice en 2006 et sans visa , j'ai en 2007 j'ai rnrnrencontré un français d'origine marocaine et en 2009 on a conclu un pacs rnrnen tenant en compte que j'ai un avocat depuis 2006 il est tres connu mais rnrnca n'empêche pas que a ce

jour la je n'ai que des refus , j'ai payer cher mon avocat grace a mon travail de garde enfnt en lus j'ai pu déclarer par cesu a la demande de mon avocat mais ni les preuves de vie commune ni les declarations et toutes autres preuve demandés n'as abouties a quelque chose rnrnl je suis a bout ca on est en 2011 je vois ma vie qui passe et je peux ni bouger ni travailler normalement ni rien faire j'en ai vraiment marre en sachant que j'ai ma mère en situation régulière et mon frère aussi rnmon campagnon neva jamais en voyage a cause de moi et je culpabilise j'ai envie de faire une formation j'ai envie de voir le reste de ma famille au maroc c'est l'enfer

Par **sami45**, le **28/06/2011** à **20:03**

bonjour;rnje suis moi meme pacsé avec française depuis 2007 avec toute preuve de vie commune document administratif, factures ,je suis algerien, les accords franco algerien pas meme chose avec d'autres^pays a present j'ai prepare mon dossier annee par annee sur 4 ans plus de 30 pieces en plus ej n'ai plus personne ds mon pays d'origine algerie je vais aller ce mois ci le déposer alors en reponse a vous pourquoi s ana pas marcher c que il vous faut minimum 3 ans de vie commune avec preuve c la juris prudence qui prime sur la circulaire donc il vous faut trois ans de vie commune plus pacs pour avoir carte d'un an mem csi el rpefet refuse vous aurez gain de cause devant le tribunal administratif sa c sur rnbo,n courage

Par **sarah**, le **04/07/2011** à **09:43**

bonjour sami,rnmerci pour la réponse, depuis 2007 je fréquente mon campagnon mon avocat m'as pas dit qu'il faut faire des preuves qu'on est ensemble mais avant de se pacser, il m'as juste demandé de préparer le dossier pour faire un pacs et la je me rend compte que j'ai perdu deux ans de preuve !!rnle 21 fevrier2011 j'ai eu une réponse de la prefecture et on m'as donnée une autorisation provisoire de séjour sans autorisation de travail et elle est fini le 20/05/2011 après quelque jours j'ai reçu une demande de quitter le terittoire français et le 17juin j'avais un rendez vous au tribunal j'avais de l'éspoire mais finalement le procureur a refusé ma demande il a dit: on connaît pas qu'elles sont les revenus de MONSIEUR(mon conjoint) et as dit que moi j'ai un revenu minimum et pas assez de travail !!! alors moi ils me donnent une carte sans autorisation de travail j'ai pu déclarer par cesu(c'est mon avocat qui m'avait dit que c possible) a la fin ils refusent ma demande parceque j'ai pas assez de travail c logique ca???comment je vais rouver sans papiers??ils demandent tous la pièce d'identité sauf une qui n'as rien dit rnmon avocat a dit au juge: j'ai tout les documnts qui prouvent qu'ils sont ensemble mais je savais pas que son conjoint vous interessent et si vous m'avaz demandez de fournir ses fiches de paye on l'aura fait !!!!!!!!!!!!!c pas normal elle a sa mère et son frère qui vivent ici en situation régulière!!rnrrnalors d'abord je te souhaite BONNE CHANCE pour ta demande et inchallah sera acceptée et si ta femme travaille ramène ses fiches de paye on sait jamais parceque ils cherchent toujours des raisons et donne de tes novellsrnune question : est ce que tu travaille comme meme ?rnest ce que tu as reçu des lettres par la prefecture?rnbonne chance

Par **sami45**, le **04/07/2011** à **10:34**

moi je travaille en noir j'ai pas le droit de travailler, j'ai rien comme papier ou carte de séjour donc je ne peux travailler ni travailler à mon compte en noir*ma femme travaille à l'usine on a toutes les feuilles d'impôts et tout document administratif depuis 2007 (facture, impôt, taxe d'habitation, assurance, loyer, bail,) mais dans ce cas pour être régulariser c'est vrai le conjoint doit avoir un salaire mais toi tu n'as pas à obliger à une régularisation familiale alors il te faut absolument 3 ans de vie commune avec preuve probante même au tribunal le juge demande sa bonne chance

Par **sarah**, le **04/07/2011** à **13:38**

moi aussi c'est pareil sauf que mon avocat m'a parlé de CESU ET PAJE je garde des enfants et je peux déclarer juste avec un numéro de sécurité sociale, j'ai trouvé juste une famille qui ont accepté de me déclarer de cette façon sinon les autres ils se méfient alors je travaille en noir comme toi c'est dur car y'en a qui en profitent parce qu'ils savent que tu as pas le choix et c'est dégeulasse.....alors après le tribunal mon avocat m'a dit que le juge va trancher et j'aurais la réponse d'ici 15 jours, je suis restée à la maison mais j'ai rien reçu aujourd'hui là je vais plus attendre cette lettre ça m'a tellement stressée que je m'en fous maintenantbonne continuation et on se tient au courant :)

Par **megane 17611**, le **26/05/2014** à **20:55**

bonsoir je suis vraiment très déçue par les administrations voilà ma copine est arrivée en France avec un visa Schengen d'Italie et depuis son arrivée nous vivons ensemble et nous nous sommes mariés en janvier 2014 et en février 2014 nous avons déposé le dossier de régularisation et en avril 2014 refus pour motif pas de justificatif de vie commune???? j'ai fait une demande gracieuse en fournissant attestation EDF et GDF depuis son arrivée, contact de bail, impôt et je reçois pour la deuxième fois refus car le préfet ne veut pas prendre en considération les nouveaux documents alors que dois-je faire????????? merci de me conseiller

Par **aguesseau**, le **26/05/2014** à **21:25**

bonjour, le mariage n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour, c'est logique car un mariage se fait et se défait très facilement. je pense qu'il faut attendre encore quelques mois pour que votre partenaire fasse une nouvelle demande. source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1026.xhtml> "Le mariage, conclu avec un partenaire français ou titulaire d'un titre de séjour, est un élément d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour. Il ne donne donc pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire étranger."